

## Collectif STOP TAFTA CETA de Bourg-en-Bresse

1, avenue Pierre Sépard

01000 Bourg-en-Bresse

Bourg-en-Bresse le 14 octobre 2016

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique du SCOT de Bourg-en-Bresse Revermont

Monsieur le Président du SCOT de Bourg-en-Bresse Revermont,

En ce 14 octobre 2016, dernier jour de l'enquête publique dont la publicité et l'invitation des citoyens à venir s'y exprimer a été selon nous très insuffisante, nous attirons votre attention sur un sujet d'allure externe mais qui concerne notre territoire et son « **schéma de cohérence territoriale** ».

Il s'agit des grands marchés transatlantiques (GMT) de l'Union Européenne : le CETA avec le Canada, en passe d'être signé fin octobre, et le TAFTA avec les USA toujours en cours de négociation. Ils laissent entrevoir des marchés pour les entreprises de part et d'autre de l'Atlantique et donc un développement économique supposé favorable. À y regarder de près, plusieurs faits qui nous inquiètent méritent d'être relevés :

- ces négociations se déroulent dans le plus grand secret notamment à travers un mandat de négociation attribué par les pays membres de l'UE à la commission européenne ;
- l'accès promis à un si grand marché sera surtout le fait des sociétés transnationales et pas celui des PME qui ne disposent, comparativement, que de moyens très réduits ;
- les normes économiques, sociales et environnementales sont plutôt considérées comme des obstacles à une telle libéralisation des marchés ;
- des tribunaux arbitraux extrajudiciaires sont institués devant lesquels les sociétés transnationales pourront poursuivre un état en raison de ses normes jugées par elles trop restrictives.

Dans notre SCOT, soit 82 communes et 140.000 habitants, nous trouvons les Documents d'Orientation et d'Objectifs (DOO) déclinés en quatre orientations dont les deux dernières que nous suivons particulièrement sont :

- Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire,
- Maîtriser la gestion des ressources.

Il en résulte une série de questions à votre attention :

- Comment le SCOT peut garantir ces prérogatives si CETA et/ou TAFTA sont signés ?
- Par exemple, comment exercer le « **principe de précaution** » et la protection de l'eau si des sociétés pétrolières ou gazières veulent explorer notre sous-sol en vue d'exploiter des gaz de schiste ?
- Comment sauvegarder l'authenticité de nos produits agricoles d'appellation (AOC, AOP): beurre et crème, Comté et Bleu de Gex, poulet de Bresse, vin du Bugey, face à de grands groupes agro-industriels ?
- Comment maintenir la qualité de nos services sociaux et médicaux face à des assurances privées sans mettre en danger la Sécurité Sociale ?

- Comment maîtriser la qualité de l'air, le fonctionnement naturel des sols, la gestion des déchets en cas d'implantation industrielle comme, par exemple, les carrières ?
- Comment préserver la biodiversité, la trame écologique, les zones humides, les terres agricoles pour faire face au surplus d'urbanisation du fait de ces activités économiques nouvelles ?
- Comment et avec quels moyens le SCOT défendra les intérêts du territoire dans le cas d'un litige affectant le territoire et porté devant les tribunaux arbitraux cités plus haut ?

Ces questions ne sont qu'un échantillon très partiel des innombrables inquiétudes que suscitent les TAFTA et CETA s'ils sont signés et appliqués même partiellement ou provisoirement comme c'est envisagé pour le CETA.

Nous ne voulons cependant pas rester dans l'amertume du constat mais préférons vous suggérer, dans l'attente de vos réponses précises et étayées à nos questions, une action qui, si elle revêt un caractère symbolique, n'en perd pas moins sa pertinence :

**Pourriez-vous déclarer le périmètre du SCOT de Bourg-en-Bresse comme zone ANTI-TAFTA et CETA ?**

Cette initiative vous permettrait de nourrir un débat, sans doute très formateur, au sein de vos instances décisionnelles. À ce titre, il serait une manière de vous réapproprier ce que l'omerta qui entoure l'aboutissement de ces traités empêche, à savoir l'information des citoyens et de leurs représentants élus sur leur avenir en préparation : une aspiration légitime et partagée par le plus grand nombre de nos concitoyens du territoire.

Compte-tenu de la portée de notre texte, nous envisageons de lui donner un caractère public à travers une lettre ouverte transmise à la presse du territoire.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de notre plus grande considération.

Des organisations (associatives, syndicales et politiques) et des citoyens regroupés en collectif STOP TAFTA CETA de Bourg-en-Bresse,

Pour le Collectif

Jean Maupoint, **Attac Bourg-en-Bresse**,

Charles Vieudrin, **Ensemble !**,

Bernard Mercier et Jean-Luc Maurier, **Vigilance Information Santé**